

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 7 juin 2021 à 19 h par vidéoconférence

PRÉSENCES :

Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

ABSENCE :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Jocelyn Pauzé, maire d'arrondissement suppléant.

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement
Madame Guylaine Déziel, Directrice du développement du territoire et des études techniques
Madame Catherine Rousseau, Directrice de l'entretien, de l'éclairage de la signalisation et du marquage de la chaussée
Monsieur Hugo Nappert, Directeur des travaux publics

Exceptionnellement, et en conformité avec les arrêtés ministériels en vigueur, les membres du conseil ont pu prendre part, délibérer et voter à distance par le biais d'une vidéoconférence.

Le maire d'arrondissement suppléant déclare la séance ouverte à 19 h.

CA21 26 0100

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 juin 2021

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 juin 2021 à 19 h, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

CA21 26 0101

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 mai 2021, à 19 h et de la séance extraordinaire tenue le 13 mai 2021, à 11 h

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 mai 2021, à 19 h et de la séance extraordinaire tenue le 13 mai 2021, à 11 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10.03 - Point d'information des conseillers

Le point d'information des conseiller débute à 19 h 03 et se termine à 19 h 22.

10.04 - Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 22 et prend fin à 20 h 33.

CA21 26 0102

Approuver une convention de contribution financière avec l'organisme « Art Souterrain » - Octroyer une contribution financière de 15 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2021 - Autoriser un virement de crédits de 5 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'approuver la convention de contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Art Souterrain », pour la réalisation du projet « Créer des ponts »;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Art Souterrain » une contribution financière de 15 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2021. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'autoriser un virement de crédits de 5 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1217145001

CA21 26 0103

Ratifier une convention de contribution financière avec l'organisme « La Maissonnette des parents » pour la réalisation du projet « Camp parents-enfants 0-5 ans » pour l'année 2021 - Octroyer une contribution financière de 1 200 \$ à même le budget de fonctionnement

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver la convention de contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « La Maissonnette des parents », pour le soutenir dans la réalisation de l'édition 2021 de son projet estival « Camp parents-enfants 0-5 ans »;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de contribution financière;

D'octroyer à cette fin une contribution financière maximale de 1 200 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1219009001

CA21 26 0104

Approuver trois ententes avec les organismes « Service des loisirs Angus-Bourbonnière », « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » et « GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement » pour la réalisation de projets d'occupation de milieu estivale dans trois parcs qui se dérouleront au cours des étés 2021 et 2022 - Octroyer une contribution financière totalisant 106 000 \$ à même le budget de fonctionnement (RPPL21-04032-GG, RPPL21-04033-GG et RPPL21-04031-GG)

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver trois ententes avec les organismes « Service des loisirs Angus-Bourbonnière », « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » et « GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement » afin de les soutenir dans la réalisation de projets d'occupation de milieu estivale dans trois parcs de l'arrondissement;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions avec contributions financières;

D'octroyer à cette fin des contributions financières totalisant 106 000 \$, toutes taxes incluses le cas échéant, à même le budget de fonctionnement, selon la répartition suivante :

Organisme	Parc	2021			2022			Contribution totale
		1er versement	2e versement	Contribution totale 2021	1er versement	2e versement	Contribution totale 2022	
Service des loisirs Angus-Bourbonnière	Lafond	18 000 \$	2 000 \$	20 000 \$	18 000 \$	2 000 \$	20 000 \$	40 000 \$
Les loisirs du centre Père-Marquette inc.	Père-Marquette	18 000 \$	2 000 \$	20 000 \$	18 000 \$	2 000 \$	20 000 \$	40 000 \$
GUEPE, Groupe uni	Beaubien	23 400 \$	2 600 \$	26 000 \$				26 000 \$

des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement								
Totaux				66 000 \$			40 000 \$	106 000 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1213318003

CA21 26 0105

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 120 000 \$, pour les années 2021 et 2022, à deux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget 2021-2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables - Approuver les deux projets de convention à cet effet (RPPL21-05034-GG et RPPL21-05035-GG)

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver deux conventions avec contributions financières avec les organismes « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » et « GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement », afin de les soutenir dans la réalisation de projets d'occupation de milieu estival dans deux parcs de l'arrondissement;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions avec contributions financières;

D'octroyer à cette fin des contributions financières totalisant 120 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement, selon la répartition suivante :

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2021	Soutien recommandé 2022	Totaux pour les 2 années
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	Occupation de milieu au parc Joseph-Paré	20 000 \$	20 000 \$	40 000 \$
GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement	Découvrir la biodiversité de nos parcs de quartier	40 000 \$	40 000 \$	80 000 \$
Totaux		60 000 \$	60 000 \$	120 000 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1213318002

CA21 26 0106

Autoriser une convention de contribution financière avec l'organisme « Lange Bleu » - Octroyer une contribution financière maximale de 60 077 \$, toutes taxes incluses, afin de soutenir la gestion d'un programme de subvention à l'utilisation de couches lavables et de produits menstruels durables - Autoriser un virement de crédits de 60 077 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers (RPPL21-05042-GG)

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver une convention avec contribution financière entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Lange Bleu », pour la gestion d'un programme de subvention à l'utilisation de couches lavables et de produits menstruels durables pour une période d'un an;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Lange Bleu » une contribution financière maximale de 60 077 \$. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 60 077 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1207911007

CA21 26 0107

Autoriser une convention de contribution financière avec l'organisme « Biquette - Écopâturage » - Octroyer une contribution financière de 20 000 \$ en 2021 et 20 000 \$ en 2022 à l'organisme afin de réaliser son projet « Le Repaire de Biquette » - Autoriser l'occupation temporaire du domaine public, au parc Maisonneuve, de juin 2021 à septembre 2022

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'approuver une convention de contribution financière entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Biquette - Écopâturage » pour réaliser son projet « Le Repaire de Biquette » en 2021 et en 2022;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Biquette - Écopâturage » une contribution financière de 40 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la délivrance à titre gratuit du permis d'occupation du domaine public dans le cadre du projet « Le Repaire de Biquette » entre le 13 juin et le 5 septembre 2021, au parc Maisonneuve.

Adoptée à la majorité des voix (la conseillère Stephanie Watt enregistre sa dissidence).

20.06 1217219003

CA21 26 0108

Approuver les conventions de contributions financières avec deux Tables locales de concertation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, soit « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (RTCPP) » et « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » - Octroyer à chacune d'elles une contribution financière respectivement de 29 833 \$ et de 32 893 \$, pour la période du 3 juillet 2021 au 2 juillet 2022, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (RPPL21-05040-GG et RPPL21-05039-GG)

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver les deux conventions de contributions financières avec les Tables locales de concertation « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (RTCPP) » et la « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. », conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions;

D'octroyer à cet effet une contribution financière de 29 833 \$ pour l'année 2021-2022 à la Table locale de concertation « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (RTCPP) »;

D'octroyer à cet effet une contribution financière de 32 893 \$ pour l'année 2021-2022 à la Table locale de concertation « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc.»;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1211663001

CA21 26 0109

Autoriser une convention de contribution financière avec l'organisme « GRT Bâtir Son Quartier » - Octroyer une contribution financière de 10 000 \$ dans le cadre d'une démarche d'acquisition collective du bâtiment situé au 305, rue de Bellechasse - Autoriser un virement de crédits de 10 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'accorder un soutien financier de 10 000 \$ au Groupe de ressources techniques « Bâtir son quartier » pour 2021 en vue de soutenir la mise en œuvre d'un projet pilote d'acquisition collective d'un immeuble non résidentiel aux fins de développement d'un centre multiservices;

D'approuver un projet de convention de contribution financière avec cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser un virement de crédits de 10 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1210284002

CA21 26 0110

Approuver une convention de services, intervenue de gré à gré entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et la « Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne) - SPCA », pour l'exercice du contrôle animalier, d'une période de deux ans à compter du 1^{er} juin 2021 et jusqu'au 31 mai 2023 (RPPG21-05036-GG) - Autoriser à cette fin une dépense totale maximale de 236 000 \$, taxes incluses le cas échéant

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver la convention de service pour l'exercice du contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement, intervenue entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et la « Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne) - SPCA », pour une période de deux ans à compter du 1^{er} juin 2021 et jusqu'au 31 mai 2023;

D'autoriser à cette fin une dépense totale d'un montant maximal de 236 000 \$ incluant les honoraires et les taxes applicables, le cas échéant;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1218557004

CA21 26 0111

Autoriser une dépense totale de 1 101 675,30 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Bordures et trottoirs Alliance inc. » au montant de 787 575,30 \$, taxes incluses, pour la construction de saillies drainantes - Appel d'offres public RPPV20-09098-OP (six soumissionnaires)

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 1 101 675,30 \$, taxes incluses, pour la construction de saillies drainantes, le cas échéant;

D'accorder à « Bordures et trottoirs Alliance inc. », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 787 575,30 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat RPPV20-09098-OP, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 118 136,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 78 757,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, le cas échéant;

D'accorder à « FNX Innov inc. », un mandat pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 92 104,17 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro RPPS19-11085-OP, le cas échéant;

D'accorder à « Solmatech inc. », un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme maximale de 20 102 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 19-17934, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 5 000 \$ (incluant les taxes), à titre de budget d'incidences techniques, le cas échéant;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1217522006

CA21 26 0112

Autoriser une dépense totale de 66 450,66 \$, taxes incluses - Prolonger le contrat accordé à « Techvac Environnement inc. » pour les services d'hydro-excavation pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une période de douze (12) mois (appel d'offres public RPPS20-03031-OP, 20-18101 lot 2)

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 66 450,66 \$, taxes incluses, pour les services d'hydro-excavation pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

De prolonger le contrat octroyé à « Techvac Environnement inc. » à cette fin (appel d'offres public RPPS20-03031-OP, 20-18101 lot 2);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1217282002

CA21 26 0113

Autoriser une dépense additionnelle de 68 985 \$, taxes incluses, pour l'ajout de frais reliés à la réalisation du mandat prévu conformément à la résolution CA20 26 0187 du 17 août 2020, pour de la surveillance de chantier de la phase 1 et la conception de la phase 2 du projet au parc Rosemont (Mandat RPPS20-04049-OP)

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Stéphanie Watt

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 68 985 \$, taxes incluses, pour l'ajout de frais reliés à la réalisation du mandat prévu conformément à la résolution CA20 26 0187 du 17 août 2020, pour de la surveillance de chantier de la phase 1 et la conception de la phase 2 du projet du parc Rosemont (Mandat RPPS20-04049-OP);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1208230002

CA21 26 0114

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 27 mars au 30 avril 2021 et des listes des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 27 mars au 30 avril 2021 et des listes des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 30

avril 2021 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1217367002

CA21 26 0115

Autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme aquatique de Montréal - Volet mise aux normes (PAM 2021-2025) pour le projet de reconstruction de la piscine et pataugeoire extérieures du parc Joseph-Paré et le projet de travaux de structure, de ventilation et de mise aux normes de la piscine intérieure du centre Père-Marquette - Adhérer aux objectifs et modalités du PAM

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser le dépôt des projets de reconstruction de la piscine et de la pataugeoire extérieures du parc Joseph-Paré et le projet de travaux de structure, de ventilation et de mise aux normes de la piscine intérieure du centre Père-Marquette dans le cadre du Programme aquatique de Montréal - Volet mise aux normes (PAM);

De confirmer l'adhésion de l'Arrondissement aux objectifs et modalités du programme;

De confirmer l'engagement de l'Arrondissement à participer au budget d'immobilisation et assumer les frais d'exploitation continue du projet;

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'Arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1218332002

CA21 26 0116

Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 150 000 \$ pour le financement du projet d'implantation des arrêts

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 150 000 \$ pour le financement du projet d'implantation des arrêts sur le territoire de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1218332003

CA21 26 0117

Autoriser un virement de crédits de 48 000 \$ du compte de contributions financières de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social vers un compte d'autre famille de dépenses - Autoriser un virement de crédits de 25 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour des services d'aménagement d'espaces temporaires ludiques et d'initiation au jeu libre dans les parcs de l'arrondissement pour l'année 2021

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits de 48 000 \$ du compte de contributions financières de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social vers un compte d'autre famille de dépenses,

et un virement de crédits de 25 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers, pour le paiement des services requis et des dépenses relatives aux travaux de conception, de création et d'aménagement d'espaces temporaires devant des chalets de parc, de réalisation de jeux de marquage au sol ou de mise en place d'activités d'initiation au jeu libre dans les parcs de l'arrondissement pour l'année 2021;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1211836001

CA21 26 0118

Répartir la somme de 1 775 800 \$ et autoriser les virements de crédits provenant du surplus de gestion 2020 de l'arrondissement, conformément à la politique approuvée par le conseil municipal

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

Répartir la somme de 1 775 800 \$ et autoriser les virements de crédits provenant du surplus de gestion 2020 de l'arrondissement, conformément à la politique approuvée par le conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1210717003

CA21 26 0119

Ratifier une dépense de 28,74 \$, taxes incluses, pour la participation d'un élu au gala des Assises virtuelles 2021 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui s'est tenu du 12 au 14 mai 2021

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

De ratifier une dépense de 28,74 \$, taxes incluses, pour les frais relatifs à la participation de l' élu suivant au *Gala des Assises virtuelles 2021* de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui s'est tenu du 12 au 14 mai 2021 :

- M. François W. Croteau, maire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie et membre du Comité exécutif.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1217059002

CA21 26 0120

Prendre acte du rapport du maire sur la situation financière 2021 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1210717002

CA21 26 0121

Édicter une ordonnance élargie - Programmation d'animations diverses entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2021

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance numéro 2021-26-021 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements autorisés entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2021;

D'autoriser, à cet effet, le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à autoriser pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites animations.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1217178002

CA21 26 0122

Édicter six ordonnances - Programmation d'événements publics : « Lancement de SDC de la Petite-Italie et du Marché Jean-Talon », « Fête de la famille dans le cadre de fête nationale du Québec », « Atmosphère sur la Plaza », « Marché solidaire Petite-Patrie de Solon » et « La Rentrée sur la Plaza »

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance numéro 2021-26-022 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro 2021-26-023 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2021-26-024 jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon le site, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2021-26-025 jointe à la présente, permettant le ralentissement temporaire de la circulation selon le trajet, la date et l'horaire de l'événement indiqué dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279, article 521, par. 5), l'ordonnance numéro 2021-26-026 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon le site, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance numéro 2021-26-027 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1217178003

CA21 26 0123

Édicter une ordonnance, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, autorisant l'installation d'enseignes publicitaires dans les secteurs commerciaux de la SDC de la Promenade Masson, de la SDC de la Plaza Saint-Hubert et de la SDC de la Petite-Italie et du Marché Jean-Talon, dans le cadre de l'événement « Réseau îlots d'été »

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, l'ordonnance numéro 2021-26-028 jointe à la présente, afin d'autoriser l'installation d'enseignes publicitaires dans les secteurs commerciaux de la SDC de la Promenade Masson, de la SDC de la Plaza Saint-Hubert et de la SDC de la Petite-Italie et du Marché Jean-Talon, dans le cadre de l'événement *Réseau îlots d'été*.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1218695005

CA21 26 0124

Édicter une ordonnance établissant des aménagements cyclables sur la rue Saint-Zotique Est entre l'avenue Christophe-Colomb et l'avenue De Lorimier, sur la rue Saint-Hubert entre le viaduc des Carrières et la rue de Bellechasse et sur le boulevard Rosemont entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-Hubert

Considérant l'article 3, paragraphe 1 du *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1)* de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, il est possible d'établir des voies cyclables sur les voies que l'Arrondissement désigne;

Considérant la mise à sens unique vers l'est de la rue Saint-Zotique Est entre les avenues Christophe-Colomb et De Lorimier;

Considérant la volonté de l'Arrondissement de sécuriser les déplacements actifs;

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1, article 3)*, l'ordonnance numéro 2021-26-029 établissant des aménagements cyclables sur la rue Saint-Zotique Est entre l'avenue Christophe-Colomb et l'avenue De Lorimier, sur la rue Saint-Hubert entre le viaduc des Carrières et la rue de Bellechasse et sur le boulevard Rosemont entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-Hubert.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1219096004

CA21 26 0125

Édicter une ordonnance afin d'interdire la circulation des véhicules routiers à deux accès de la ruelle localisée à l'est de la 26^e Avenue, entre la rue Saint-Zotique Est et la rue Bélanger, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)*, l'ordonnance numéro 2021-26-030 afin d'interdire la circulation des véhicules routiers pour deux accès d'une ruelle localisée dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser les modifications de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1217219004

CA21 26 0126

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance réduisant la limite de vitesse prescrite de 40 km/h à 30 km/h sur la rue Viau, entre les rues Beaubien Est et Bélanger, aux abords de l'école Alphonse-Desjardins

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), l'ordonnance numéro 2021-26-031 jointe à la présente, afin de réduire la limite de vitesse prescrite de 40 km/h à 30 km/h sur la rue Viau, entre les rues Beaubien Est et Bélanger, aux abords de l'école Alphonse-Desjardins.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1217295001

CA21 26 0127

Édicter une ordonnance afin d'autoriser une obligation de virage à droite, excepté autobus, ainsi qu'une obligation de virage à gauche, à l'approche nord de l'intersection de la rue Saint-Zotique Est et de la rue Viau

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), l'ordonnance numéro 2021-26-032 jointe à la présente, afin d'autoriser une obligation de virage à droite, excepté autobus, ainsi qu'une obligation de virage à gauche, à l'approche nord de l'intersection de la rue Saint-Zotique Est et de la rue Viau.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1217295002

CA21 26 0128

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance afin d'implanter une nouvelle voie réservée pour les autobus et taxis sur l'axe Saint-Joseph entre la 2^e Avenue et l'axe Bourbonnière en direction est selon les heures d'opération suivantes : de 15 h 30 à 18 h 30, du lundi au vendredi et entre l'avenue Jeanne-d'Arc et la 3^e Avenue en direction ouest aux heures d'opérations suivantes : de 6 h 30 à 9 h 30, du lundi au vendredi

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'implanter une nouvelle voie réservée pour les autobus et taxis sur l'axe Saint-Joseph entre la 2^e Avenue et l'axe Bourbonnière en direction est selon les heures d'opération suivantes : de 15 h 30 à 18 h 30, du lundi au vendredi et entre l'avenue Jeanne-d'Arc et la 3^e Avenue en direction ouest selon les heures d'opération suivantes : de 6 h 30 à 9 h 30, du lundi au vendredi;

Et d'édicter, à cette fin, l'ordonnance suivante jointe à la présente résolution :

- Ordonnance numéro 2021-26-033, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 1).

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1216235005

CA21 26 0129

Édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1)*, une ordonnance afin de prolonger les heures d'opération de la voie réservée pour les autobus et taxis sur l'axe Saint-Michel entre la limite nord de l'arrondissement et la rue Rachel comme suit : en direction nord, passer de 14 h 30 - 18 h 30 à de 14 h 30 - 19 h, du lundi au vendredi et en direction sud, passer de 6 h 30 - 9 h 30 à de 6 h - 10 h et de 14 h 30 à 19 h, du lundi au vendredi

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

De prolonger les heures d'opération de la voie réservée pour les autobus et taxis sur l'axe Saint-Michel entre la limite nord de l'arrondissement et la rue Rachel comme suit : en direction nord, passer de 14 h 30 - 18 h 30 à de 14 h 30 - 19 h, du lundi au vendredi et en direction sud, passer de 6 h 30 - 9 h 30 à de 6 h - 10 h et de 14 h 30 à 19 h, du lundi au vendredi;

Et d'édicter, à cette fin, l'ordonnance suivante jointe à la présente résolution :

- Ordonnance numéro 2021-26-034, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 1)*.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1216235004

CA21 26 0130

Édicter une ordonnance, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984, modifié)*, exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 2651-2653, rue Beaubien Est de l'obligation de fournir une unité de stationnement - Fonds de compensation de 10 000 \$

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié)*, l'ordonnance numéro 2021-26-035 jointe à la présente résolution, exemptant le propriétaire de l'immeuble situé aux 2651-2653, rue Beaubien Est, de l'obligation de fournir une unité de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1218695003

CA21 26 0131

Édicter une ordonnance, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984, modifié)*, exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 2368-2370, boulevard Rosemont (lot 2 168 114), de l'obligation de fournir deux unités de stationnement - Fonds de compensation de 20 000 \$

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié)*, l'ordonnance numéro 2021-26-036 jointe à la présente résolution, exemptant le propriétaire de l'immeuble situé aux 2368-2370, boulevard Rosemont (lot 2 168 114), de l'obligation de fournir deux unités de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1215176003

CA21 26 0132

Donner avis de motion et adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin d'adopter des mesures visant la transition écologique

Le maire d'arrondissement suppléant, Monsieur Jocelyn Pauzé, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin d'adopter des mesures visant la transition écologique.

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin d'adopter des mesures visant la transition écologique;

De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation;

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1218695004

CA21 26 0133

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) » afin de subdéléguer certains pouvoirs prévus au Règlement pour une métropole mixte (20-041)

Le maire d'arrondissement suppléant, Monsieur Jocelyn Pauzé, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) » afin de subdéléguer certains pouvoirs prévus au Règlement pour une métropole mixte (20-041) et dépose un projet de règlement.

40.13 1215017002

CA21 26 0134

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) et le Règlement sur les tarifs (2021) (RCA-159) afin d'interdire les enseignes publicitaires et de fixer un délai pour l'enlèvement des enseignes publicitaires sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement » (01-279-68)

VU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 avril 2021;

ATTENDU QU'un projet de règlement numéro 01-279-68 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) et le Règlement sur les tarifs (2021) (RCA-159) afin d'interdire les enseignes publicitaires et de fixer un délai pour l'enlèvement des enseignes publicitaires sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement » a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 avril 2021;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue du 26 avril au 10 mai 2021, relativement au projet de règlement concerné;

ATTENDU QUE 12 commentaires écrits ont été reçus durant cette période;

ATTENDU QUE le projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) et le Règlement sur les tarifs (2021) (RCA-159) afin d'interdire les enseignes publicitaires et de fixer un délai pour l'enlèvement des enseignes publicitaires sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement » (01-279-68).

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1208695006

CA21 26 0135

Décréter le renouvellement de l'imposition d'une réserve à des fins de parcs sur le lot numéro 2 334 642 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur l'avenue Casgrain côté ouest à l'intersection de la rue de Bellechasse - Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre les procédures requises - Mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De décréter le renouvellement de l'imposition d'une réserve à des fins de parc sur le lot 2 334 642 du cadastre du Québec;

De mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre les procédures requises à cet effet;

De mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré de cet immeuble.

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1215365001

CA21 26 0136

Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat d'une procédure de transmission de demandes écrites tenant lieu de registre qui s'est déroulée du 15 au 29 avril 2021 à l'égard de la résolution CA21 26 0067 approuvant un projet particulier relatif à l'agrandissement du bâtiment situé au 5270, rue de Bellechasse

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat d'une procédure de transmission de demandes écrites tenant lieu de registre qui s'est déroulée du 15 au 29 avril 2021 à l'égard de la résolution CA21 26 0067 approuvant un projet particulier relatif à l'agrandissement du bâtiment situé au 5270, rue de Bellechasse.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1218557003

CA21 26 0137

Retirer la résolution CA21 26 0067 autorisant le changement d'usage et la transformation du bâtiment situé au 5270, rue de Bellechasse, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148)*

Considérant que le projet de redéveloppement du terrain situé au 5270, rue de Bellechasse a été soumis à l'Arrondissement en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148)*;

Considérant la réception de demandes de citoyens de 4 zones contigües afin que la résolution CA21 26 0067 relative à ce projet soit soumise à une approbation référendaire, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, suite à la publication d'un avis à cet effet le 10 mars 2021;

Considérant la procédure de transmission de demandes écrites tenant lieu de registre qui s'est déroulée du 15 au 29 avril 2021 à l'égard de ladite résolution, où un nombre suffisant de demandes valides a été recueilli pour imposer la tenue d'un scrutin référendaire;

Considérant que le conseil d'arrondissement peut choisir de retirer une résolution avant de publier un avis de scrutin référendaire;

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De retirer la résolution CA21 26 0067 autorisant le changement d'usage et la transformation du bâtiment situé au 5270, rue de Bellechasse, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148)*.

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1203823009

CA21 26 0138

Édicter une ordonnance pour permettre l'usage de vélos triporteurs aux fins de vente de nourriture et de boissons non alcoolisées dans certains parc de l'arrondissement pour la période du 8 juin au 31 octobre 2021 et approuver le calendrier et les sites identifiés pour ces événements - Édicter des ordonnances pour permettre l'usage d'un camion de cuisine de rue aux fins de vente de nourriture et de boissons non alcoolisées lors de l'événement hebdomadaire du marché du parc du Pélican les jeudis 17 juin et entre le 8 juillet et le 2 septembre 2021 inclusivement et approuver le calendrier et l'emplacement identifié pour cet événement

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'approuver le calendrier et les sites identifiés pour tenir des événements de vélos triporteurs dans certains parcs de l'arrondissement entre le 8 juin et le 31 octobre 2021 inclusivement et de cuisine de rue lors du marché hebdomadaire du parc du Pélican, les jeudis, le 17 juin et entre le 8 juillet et le 2 septembre 2021 inclusivement, de 16 h à 20 h, et dans ce cadre, permettre :

- a) la vente de nourriture et de boissons non alcoolisées sur le domaine public.

De décréter, à l'occasion de l'événement du marché hebdomadaire du parc du Pélican, pour les périodes et à l'emplacement déterminé, la non application de la signalisation d'interdiction du stationnement et ce, exclusivement pour les camions de rue participant à l'événement;

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- ordonnance numéro 2021-26-037, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8)*;

- ordonnance numéro 2021-26-038, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8)*;

- ordonnance numéro 2021-26-039, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1217624004

CA21 26 0139

Édicter une ordonnance - Installation de panneaux d'arrêt obligatoire à divers endroits de l'arrondissement

Attendu que l'arrondissement veut favoriser au quotidien les déplacements à pieds vers les parcs, les écoles et autres lieux générateurs de déplacement;

Attendu que l'arrondissement veut favoriser au quotidien les déplacements à pieds et que la marche permet de combattre la sédentarité et améliorer la santé des individus;

Attendu que le sentiment de sécurité a un impact important sur les déplacements actifs et que les panneaux d'arrêt obligatoire améliorent la visibilité de l'ensemble des usagères et usagers;

Attendu que la station de métro Rosemont, le parc Luc-Durand et la bibliothèque Marc-Favreau sont d'importants lieux générateurs de déplacements actifs;

Attendu que de nombreux résidents et résidentes habitent le secteur des anciens ateliers municipaux et que d'autres s'y installeront dans les prochaines années;

Attendu que de nouvelles voies cyclables ont récemment été aménagées sur la rue Saint-Denis et sur la rue De Saint-Vallier et qu'elles permettent d'accéder au Réseau Vert;

Attendu qu'un important organisme communautaire est situé sur la rue Bagot;

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De procéder à l'installation de panneaux d'arrêt obligatoire aux emplacements suivants :

- sur la rue Saint-Zotique Est, en direction est et ouest, à l'intersection de la rue Saint-André;
- sur la rue des Carrières, en direction est et ouest, à l'intersection de la rue De Saint-Vallier;
- sur la rue des Carrières, en direction est et ouest, à l'intersection de la rue Saint-Denis (bretelle est);
- sur la rue Bagot, en direction est et ouest, à l'intersection de la 14^e Avenue;

Et d'édicter, en conséquence, l'ordonnance suivante :

Ordonnance numéro 2021-26-040, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.

40.19

Jocelyn Pauzé
Maire d'arrondissement suppléant

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement